

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2024/031

Objet : Occupation du domaine public – Mise en place d’une règle de stationnement

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu la demande de Madame BAUDOUIN Sabine en date du 16 février 2024,
Vu, l’instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de la police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité d’interdire le stationnement des véhicules devant le 85 rue du Chevalier de la Barre (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE, afin de faciliter une livraison de matériaux ; il appartient à l’autorité municipale de prendre toute mesure afin d’assurer l’ordre et la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant le 85 rue du Chevalier de la Barre. Cela afin de permettre le stationnement d’un camion pour effectuer le déchargement de bacs acier pour toiture. Cette mesure prendra effet du 24 au 26 février 2024 inclus à partir de 08h00.

Article 2 : Une signalisation d’interdiction devra être mise en place et le présent arrêté sera affiché.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le directeur général des services, le Capitaine de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de la Bassée,
- Mme BAUDOUIN Sabine,
- Aux archives municipales,
- La Police Municipale,



Fait à SAINGHIN-EN-WEPPE, le 19 février 2024

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

